

Migros Junior Major «DOUBLÉ» POUR SEMPACHERSEE

Pour la troisième fois, ils étaient en finale, mais pour la première fois les juniors du Golfclub Sempachersee ont eu des raisons de jubiler puisqu'ils ont gagné le titre au Migros Junior Majors (MJM) à Limpachtal, tout en remportant la compétition de putting des caddies.

Après les six foursomes et les douze singles, les juniors de Suisse centrale ont battu avec trois points d'avance Genève et Waldkirch, classés au 2^e rang ex-aequo. L'équipe gagnante de Sempachersee a reçu un chèque de 4000 francs, une somme qui sera entièrement consacrée à la promotion de la relève. Les juniors de Waldkirch et Genève étaient eux aussi enchantés de leur 2^e place partagée et des 2500 francs de prize money,

remis à chacune des deux équipes. «Quelques-uns des juniors qui avaient joué la demi-finale du MJM ont fonctionné comme caddies en finale, racontait Giuseppe Reo, capitaine juniors au Golfclub Sempachersee, c'était très utile et a également contribué à assurer la victoire.» Et d'ajouter: «Il n'y a rien de plus précieux pour former l'esprit d'équipe que le Migros Junior Major. C'est d'autant plus précieux dans un sport individuel comme le golf.» Une compétition de putting des caddies, organisée spontanément, a également été remportée par Sempachersee, avec Nathan Weber à la tête du classement individuel. Auparavant, les juniors avaient trouvé de l'inspiration sur le putting green en observant la proette Fabienne In-Albon.



ERREUR DE RÈGLE: RECTIFICATIF

Divers experts en règles nous ont contactés et nous les remercions cordialement de leur réaction.

Dans l'encadré concernant l'Open 2017 (numéro 4 de GOLFSUISSE), une règle a été utilisée de façon erronée pour décrire la solution au problème rencontré par Jordan Spieth. La règle 24-2 mentionnée donne un dégagement d'une obstruction inamovible seulement dans le cas où elle interfère avec la position de la balle, le stance du joueur ou la zone de son mouvement intentionnel, mais pas dans le cas où elle interfère avec la ligne de jeu. La photo montre que le camion de ravitaillement ne dérangeait ni la position de la balle, ni le stance de Jordan Spieth, ni le mouvement de son swing. La règle 24-2 n'est donc pas applicable.

Le camion est une obstruction inamovible temporaire (en anglais temporary immovable obstruction – TIO), donc une obstruction inamovible qui en temps normal ne se trouverait pas sur un parcours de golf. C'est le cas par exemple des échafaudages pour le matériel tv, des tribunes, des scoreboards ou des grands panneaux publicitaires. Sur les Tours professionnels on utilise une règle locale qui donne un dégagement d'un TIO sous certaines conditions, également pour la ligne de jeu.

Le joueur peut dropper une balle à l'intérieur d'une longueur de club du point le plus proche de dégagement et pas plus près du trou que ce point.



Einfach traumhaft, diese Aussicht !

Der jüngste 9-Loch-Platz der Schweiz ist als grosszügige Pay- and Play-Anlage in Betrieb.

Die neue Perle unter den Schweizer Golfplätzen überrascht mit drei Par-5-Löchern und bietet eine traumhafte Sicht auf den Vierwaldstättersee, die Stadt Luzern und in die Berge.



GOLFEN
Perfekte
Freizeit



SCHLAFEN
Einfach
wohl fühlen



WANDERN
Naturerlebnis
garantiert



FEIERN
Unvergessliche
Augenblicke



ESSEN
Kulinarisch
verwöhnt



TAGEN
Ambiente
für Erfolge

GOLF MEGGEN

Kreuzbuchweg 1 · 6045 Meggen
Telefon 041 379 00 30 · www.gome.ch